

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames, DE BOUVER, DUCCA et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG et NICOLAS

Absent excusé : Madame BARTHELEMY

Procuration : Madame BARTHELEMY à Madame DUCCA

Convocation et affichage : 31/10/2022

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

#### **OBJET : LOCATION ABRI PASSAVOUR**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a un abri (garage ouvert) au Passavour et que l'association Les Amis de la Foire Bio de Montfroc souhaite le louer pour entreposer leur matériel.

Monsieur le Maire propose de louer cet atelier pour un loyer annuel de 300.00 € à compter du 15 novembre 2022 et jusqu'au 31/12/2023.

Un contrat de bail précaire sera établi.

Monsieur HAKKENBERG Gérard et Madame BARTHELEMY Isabelle ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 5 voix POUR** :

- **ACCEPTE** de louer à l'association Les Amis de la Foire Bio de Montfroc l'abri (garage ouvert) situé à la ferme du Passavour, à compter du 15 novembre 2022 en bail précaire jusqu'au 31/12/2023.
- **FIXE** le tarif du loyer annuel à 300,00 €.
- **DIT** que pour l'année 2022, le montant sera de 37.50 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 novembre 2022,

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

